

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72043
Objet

Construction d'une voie
nouvelle pour la desserte
du complexe scolaire de
la Triloterie.

DATE DE CONVOCATION

21 février 1972

DATE D'AFFICHAGE

21 février 1972

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

3

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent . soixante douze
le vingt cinq février à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ,
BUJARD, DUFOUR, STIPAL, COLLE, BARDE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, DOMEQ, BERLAND, LANDRY, DELAIR, Mme BIDEAU,
MM. BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. BOUCHET par M. DELAIR
M. BUCHET par M. DUFOUR

Absents : MM. MM. MOLIRON, RIVIERE

M.

M LANDRY

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose à l'Assemblée que la Ville de ROYAN
ayant décidé d'entreprendre les travaux d'aménagement d'une voie
nouvelle pour la desserte du complexe scolaire de la Triloterie,
une consultation préalable a été faite auprès des Entreprises locales
et après dépouillement des offres de prix reçues en mairie, la
commission compétente a proposé que les travaux soient confiés à la
Société Royannaise de Travaux Publics 68 Avenue de Malakoff à
VAUX-sur-MER, dont l'offre est la plus avantageuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les dispositions de l'article 310 (modifié par le décret
N° 71-50 du 18 Janvier 1971) du Livre III annexé au décret
N° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret
N° 64-729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes
réglementaires relatifs aux marchés publics.

./.

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré avec la Société Royannaise de Travaux Publics, 68 Avenue de Malakoff à VAUX S/MER, inscrite au registre du commerce de Marennes sous le N° 68 B 14 et à l'I.N.S.E.E. sous le N° 345.17.461.0.001 pour la construction d'une voie nouvelle de desserte du complexe scolaire de la Triloterie.
- que le montant du marché est fixé à la somme de SOIXANTE DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT FRANCS SOIXANTE HUIT Centimes (72.388 Fr 68) dont T.V.A. égale à 10.833 Fr,68 au taux de 17,6%, le montant du marché hors taxe s'élevant à la somme de SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ FRANCS (61.555 Frs).
- que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 903 du Budget supplémentaire 1972 (crédit à reporter de l'exercice 1971).

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présentes

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le 31 MARS 1972
Le Sous-Préfet

